Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20261001-2026_10_09_B-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-10-09- Urbanisme – fonds de concours ADS - Affectation

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du fonctionnement du service mutualisé d'Autorisation du Droit des Sols (ADS), Questembert Communauté attribue à la commune un fonds de concours.
Pour l'année 2026, le montant du fonds de concours attribué à la commune de Limerzel s'élève à 11 600,00 €.
Il est proposé d'affecter cette somme au financement de la construction du bâtiment de stockage destiné aux associations communales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 ;
Considérant le projet communal de construction d'un bâtiment de stockage destiné aux associations ;
Considérant l'intérêt d'affecter le fonds de concours ADS au financement de cet équipement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
ACCEPTE le fonds de concours attribué à la commune au titre de l'Autorisation du Droit des Sols, d'un montant de 11 600,00 € ;
APPROUVE le plan de financement suivant :

DÉPENSES	**Montant HT**	**RECETTES**	**Montant**
Extension du local existant	13 061,89 €	Département du Morbihan – PST (30 %)	25 469,67 €
Construction du local de stockage associatif	71 837,03 €	Fonds de concours ADS – Questembert Communauté	11 600,00 €
		Autofinancement communal	47 829,25 €
TOTAL	**84 898,92 €**	**TOTAL**	**84 898,92 €**

APPROUVE l'affectation de ce fonds de concours au financement de la construction du bâtiment de stockage destiné aux associations communales ;
APPROUVE, en conséquence, le plan de financement de l'opération intégrant cette participation ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la perception et à l'affectation de ce fonds de concours.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 02 octobre 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL 56 (Morbihan)